

Conseil Municipal du 2 février 2015

Tous présents sauf Christian Vaissière et Étienne Clavel excusés.

- **S.I.A.E.P. :**

- La subvention d'équilibre incombant à la commune de Javols sur le budget 2015 s'élève à 26 638,75 € soit 25 % du montant global. Décision adoptée à l'unanimité.
- La modification des statuts validée par le Conseil Syndical du SIAEP afin de les mettre en conformité avec la législation actuelle est adoptée à l'unanimité.
- Régularisation des captages : le syndicat a engagé l'opération de régularisation (mise aux normes) de ses différents captages. Sur la commune de Javols sont concernés la source et peut-être le puits.
Le Maire a présenté au Conseil les différents éléments (débits des sources, besoins journaliers, contraintes particulières, périmètres de protection,...) qui conditionneront les choix du syndicat.
Les propriétaires et exploitants concernés par les périmètres de protection seront consultés au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

- **Indemnité du trésorier :**

Le Conseil Municipal valide l'octroi à M. Blayac d'une indemnité statutaire pour l'élaboration et la confection de documents budgétaires.

- **Régularisation de diverses voies communales mais non existantes sur le cadastre avec cession gratuite des propriétaires :**

- Il s'agit de la route du Mas Neuf, de Bel Air, de la route de Bessils et de l'accès Brunel à Chabannes.
- Décision : une consultation de géomètres sera réalisée, la décision définitive devant intervenir ultérieurement.

- **Sectionnaux :**

Une mise à plat de la gestion des sectionnaux s'impose au regard des nouveaux textes. Pour nous y aider, le Maire a fait appel à la SAFER et une première réunion d'information du Conseil Municipal aura lieu. Une convention avec celle-ci pourrait être signée. Le coût serait de 4 000 € HT subventionné à 50 % par le Conseil Général.

- **Aménagement et assainissement de la Bessière :**

- Avis favorable de la commission technique du Conseil Général avec quelques observations.
- Accord du Conseil Municipal pour constituer un groupement de commande avec le SDEE et le SIAEP en vue de la réalisation du D.C.E. (Document de Consultation des Entreprises).
- Ce projet sera inscrit dans le contrat territorial triennal mis en place par le Département.

- **Programme petit patrimoine (fours de Tiracols et d'Aubigeyrettes):**

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention du Conseil Général de 1

500 € et de compléter à hauteur de 80 % dans le cadre du programme LEADER.

- **Acquisition du bar Bergounhon :**

- Lecture de l'évaluation des domaines et de l'étude de faisabilité de la Chambre de Commerce et de l'Industrie qui est favorable malgré quelques observations ou interrogations.
- Le Maire et le 1er Adjoint ont pris contact avec la Secrétaire Générale de la Préfecture et doivent lui présenter un dossier de demande de subventions ainsi qu'aux autres financeurs possibles : La Région Languedoc-Roussillon et l'Europe dans le cadre du programme LEADER.
- Des contacts seront à prendre avec la Chambre de Commerce de la Lozère concernant l'étude économique et juridique du projet.

- **Questions diverses :**

- Achat de 3 panneaux électoraux (environ 150 € l'unité). Avis favorable.
- Question d'un conseiller Municipal concernant l'éclairage public à Volpillac à améliorer dans le haut du village.
- Diverses lampes communales à réparer.
- Divers tas de pouzzolane à recharger au bord de la voirie communale.

Vers 23h30, le Maire remercie chacun de sa participation et lève la séance.